

Délégation de service public - Réseau Câblé - Rapport sur l'exercice 2005

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La Société Comtoise de Vidéo-Communication, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux a repris en janvier 1995 les contrats d'établissements et d'exploitation antérieurement dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations, entrés en application en avril 1989 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2019.

La Société Comtoise de Vidéo-Communication est une filiale du groupe UPC-NOOS en France. Au 31 décembre 2005, UPC-NOOS faisait partie du groupe Liberty Global qui gère 15 millions d'abonnés à travers le monde (13 millions en télévision, 3,2 millions en Internet, 2,2 millions en téléphone fixe).

A cette même date, UPC-NOOS comptait 1,6 millions d'abonnés dont 928 600 pour la télévision analogique, 563 800 en télévision numérique, 295 000 en Internet haut-débit (soit + 22 % par rapport à 2004), et 134 400 en téléphone fixe (soit + 91 % par rapport à 2004).

UPC-NOOS génère un chiffre d'affaires de près de 412 600 millions d'euros (soit une augmentation de 3 % par rapport à 2004).

Au sein du groupe UGC-NOOS, Lyonnaise Communication assure la gestion opérationnelle, commerciale et administrative du réseau. La Société Comtoise de Vidéo-Communication a été fusionnée par voie d'absorption en juin 2005 au sein de Lyonnaise Communication, qui est devenue, en décembre 2005, LCO SA.

A) Analyse de l'activité du service délégué :

1 - Constitution du réseau

Le réseau de la Ville de Besançon est constitué d'une tête de réseau située 4 rue Plançon et est conçue également pour alimenter les communes avoisinantes.

Depuis cette tête de réseau, des fibres optiques sont déployées pour alimenter les différents groupes (33 secteurs de 1 000 prises et 11 secteurs de +/- 250 prises)

Au 31.12.2004, le réseau dessert **38 338** foyers raccordables (38 510 en 2004 et 39 039 en 2003) : il s'agit des prises construites et commercialisables et qui sont exploitées par le service commercial.

Il faut constater que le nombre de prises raccordables est en légère diminution alors que les objectifs initiaux ne sont pas atteints. Depuis plusieurs années, NOOS ne construit plus de nouvelles prises sur Besançon.

2 - Abonnés

Les statistiques des 3 dernières années sont les suivantes :

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Nombre de prises raccordables	39 039	38 510	38 338
Nombre de logements raccordés	16 912	17 175	14 334
Nombre de logements collectifs	12 858	13 474	9 839
Nombre d'abonnés individuels	7 017	6 077	5 898
Taux de pénétration général	43,33 %	44,59 %	37,38 %

Le document fourni par la société depuis 2004 ne permet pas de détailler les différents types d'utilisateurs et de raccordements. Des baisses significatives ont eu lieu en 2005. Aucune analyse sur ces évolutions défavorables n'a été fournie par le délégataire.

3 - Exploitation commerciale

Au cours de l'année 2005, le délégataire a fermé son agence commerciale à Besançon, l'essentiel de la vente se faisant soit par marketing direct, soit par un acte volontaire de l'abonné par appel téléphonique.

L'abandon de la boutique commerciale, et les difficultés pour joindre le délégataire par téléphone peuvent être l'une des causes de la baisse des abonnements.

Des accords sont passés avec les gestionnaires d'immeubles collectifs (HLM, syndicats de copropriété) pour leur offrir des tarifs préférentiels après consultation des locataires.

Il est à noter que le service clientèle est regroupé au plan national, ce qui ne manque pas d'alourdir les processus d'intervention.

4 - Exploitation technique

Aucune statistique sur les interventions ou pannes n'est fournie par le délégataire.

B) Analyse des comptes de l'activité déléguée

Le contrat de concession implique une prise en charge directe par le délégataire de l'ensemble des frais liés à l'investissement et à l'exploitation.

Pour le secteur de Besançon, objet de la présente délégation, la société a fourni un compte d'exploitation qui présente les éléments suivants :

Produits : on note une baisse du chiffre d'affaires de 6,4 % : il passe de 3 286 K€ à 3 074 K€, soit - 211 K€. Ce chiffre d'affaires représente 92,3 % des produits.

Charges : on remarque une forte diminution des charges : - 20 %, soit + 751 K€, résultat d'une baisse globale des charges de fonctionnement :

- achats et charges externes : - 542,3 K€ (soit - 23,1 %),
- charges diverses (impôts = - 23,8 K€ et autres charges = - 53,6 K€)
- dotations aux provisions : - 43,2 K€ (soit - 28,2 %)

On note une légère diminution de la masse salariale : - 6,7 K€ (soit - 2,6 %) et une réduction plus importante des dotations aux amortissements : - 205,8 K€.

Le résultat d'exploitation est positif : **+ 322 K€** et s'améliore fortement par rapport aux exercices précédents où il était négatif :

- 402 K€ en 2004
- 1 039 K€ en 2003
- 1 268 K€ en 2002.

Le résultat net s'établit à **+ 181 K€**.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport qui a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 octobre 2006.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

M. DUMONT, Mme PRESSE, M. MONNEUR, M. GHEZALI, Mme CASENOVE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.